Décision 11-DCC-14 du 01 février 2011

relative à la prise de contrôle exclusif par la société Centrale Automobile Strasbourg SAS de cinq fonds de commerce exploités par la société Moselle Automobiles SA

Posted on: 07 mars 2011 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Centrale Automobile Strasbourg
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Cinq fonds de commerce exploités par Moselle Automobiles

Lire

le texte intégral de la décision
51.72 Ko